

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 107 (1981)

Heft: 7: SIA, no 2, 1981

Artikel: Architecture politique ou politique de l'architecture?: quelques réflexions critiques sur Saint-Antoine

Autor: Vasiljevi, Slobodan M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Architecture politicienne ou politique de l'architecture?

Quelques réflexions critiques sur Saint-Antoine

par Slobodan M. Vasiljević

Parmi les activités humaines, celle de l'architecte présente un privilège redoutable: ses créations font partie de notre vécu quotidien. Nous les voyons (sans toujours les percevoir...), nous les utilisons, elles constituent l'essentiel de notre cadre de vie.

L'homme étant conservateur de nature, toute modification des éléments de nos cités est a priori mal reçue par le public. Bien que nous nous trouvions dans un domaine largement subjectif, on peut affirmer que certaines de ces modifications sont loin d'être des améliorations. Il est dès lors inévitable et salutaire que s'engage un débat public, à plus forte raison lorsque les pouvoirs publics sont le maître de l'ouvrage.

Les réflexions critiques inspirées à l'architecte Slobodan Vasiljević par le projet de remplacement de la prison Saint-Antoine à Genève sont une provocation: une provocation à des prises de position constructives sur l'éternel problème de l'architecte ayant à travailler dans un milieu urbain historique. En publifiant ci-dessous le texte de M. Vasiljević — connaisseur remarquable de l'histoire de l'urbanisme genevois —, nous aimerions susciter ces contributions positives. Il ne saurait être dit que l'architecture de notre temps n'aura, pour seul apport, que su préserver l'ancienne prison!

Rédaction

Il est admis, en général, que l'acte architectural constitue aussi un engagement *politique*. Mais considérer l'architecture comme une action *politicienne* est inadmissible. Toute collusion de ces deux notions est jugée condamnable du point de vue de l'éthique professionnelle.

Partout, sauf à Genève.

De plus, pour un architecte, faire de la politique politicienne n'accorde en aucun cas un *label* de qualité architecturale, d'autant moins que l'une des préoccupations entrave la bonne marche de l'autre.

Pour les magistrats, attribuer un mandat d'architecte ne doit pas être la même chose que d'octroyer n'importe quel autre mandat à une autre branche. Un acte architectural façonne durablement l'image du milieu urbain, surtout s'il se situe dans des lieux-clés d'une cité. L'objet (ou l'œuvre) sera significatif, non seulement dans l'instant de son édification, mais aussi pour les générations qui suivront; la sélection est donc d'ordre qualitatif.

La République se veut démocratique et libérale, elle ne veut pas réglementer la profession d'architecte. Par contre, elle n'accorde aucune confiance aux architectes et elle se protège contre eux, elle place derrière chacun d'eux un fonctionnaire du DTP (Département des travaux publics), ce qui veut dire qu'à Genève l'architecte est assisté, contrôlé et étouffé par une tracasserie administrative démesurée et surabondante.

Actuellement (vu la non-réglementation de la profession) exercent à Genève plus de 400 architectes (environ la moitié

avec un diplôme universitaire), soit un architecte pour près de mille habitants, flanqué d'un ange gardien du DTP. Je suis sûr que le canton tient un record de densité des uns et des autres. Mais quel en est le résultat, au point de vue qualité de la production architecturale?

Nous avons donc l'architecture que nous méritons: ordonnée et organisée par à-coups, traitée de cas en cas, sans aucune vision d'ensemble, sans harmonie et finalement sans personnalité.

Quand se posait à la Ville de Genève le problème de rénover ou de reconstruire «l'Hôtel Métropole», les autorités communales ont pris une décision politicienne. Elles ont mandaté deux architectes, anciens maires de communes genevoises, l'un pour rénover, l'autre pour reconstruire. Leur choix n'est donc pas politique — il est regrettablement politicien.

Quand les autorités cantonales décident de s'attaquer au problème d'affectation et de réutilisation de l'immeuble ou de l'emplacement de la prison de Saint-Antoine, elles choisissent deux anciens présidents du Grand Conseil — et la boucle est bouclée!

Sans apporter un jugement de valeur sur ces confrères en tant que tels, je ne peux m'empêcher de constater que, dans les deux cas mentionnés ci-dessus, la suite des opérations a plutôt mal tourné.

L'Hôtel Métropole a été l'objet d'un référendum et, après de multiples péripéties, je peux aujourd'hui affirmer que le résultat, tel qu'il se présente actuellement, est décevant.

Quels sont mes reproches et sur quoi puis-je me baser pour avancer un tel jugement?

Pour reconstruire un objet d'une certaine époque (surtout si cette rénovation est souhaitée par le peuple), il faudrait d'abord que l'architecte soit imprégné de connaissances historiques et «architectologiques» de l'époque — sur le comportement et sur l'expression propre de l'époque en question.

Malgré qu'il s'agisse ici d'un objet qui doit s'adapter aux exigences contemporaines

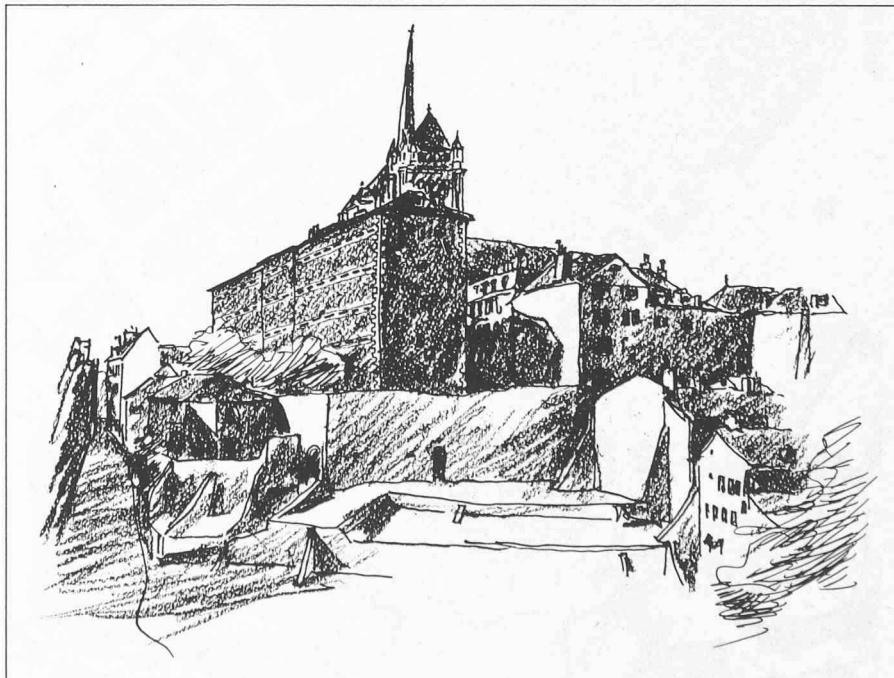


Fig. 1. — Prison de l'Evêché. Croquis montrant l'aspect à l'époque de la démolition des taudis de la Madeleine.

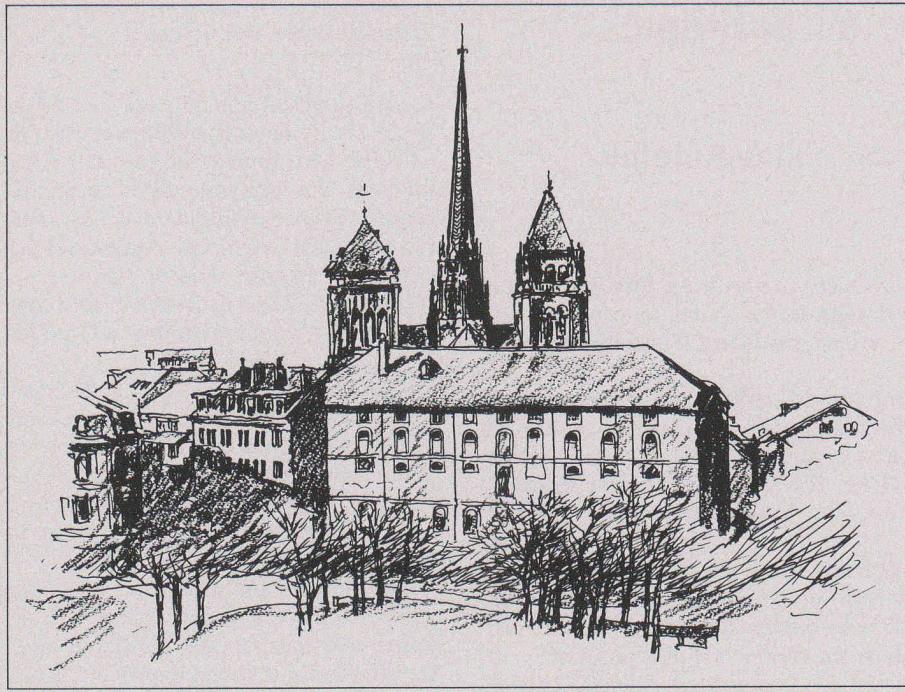
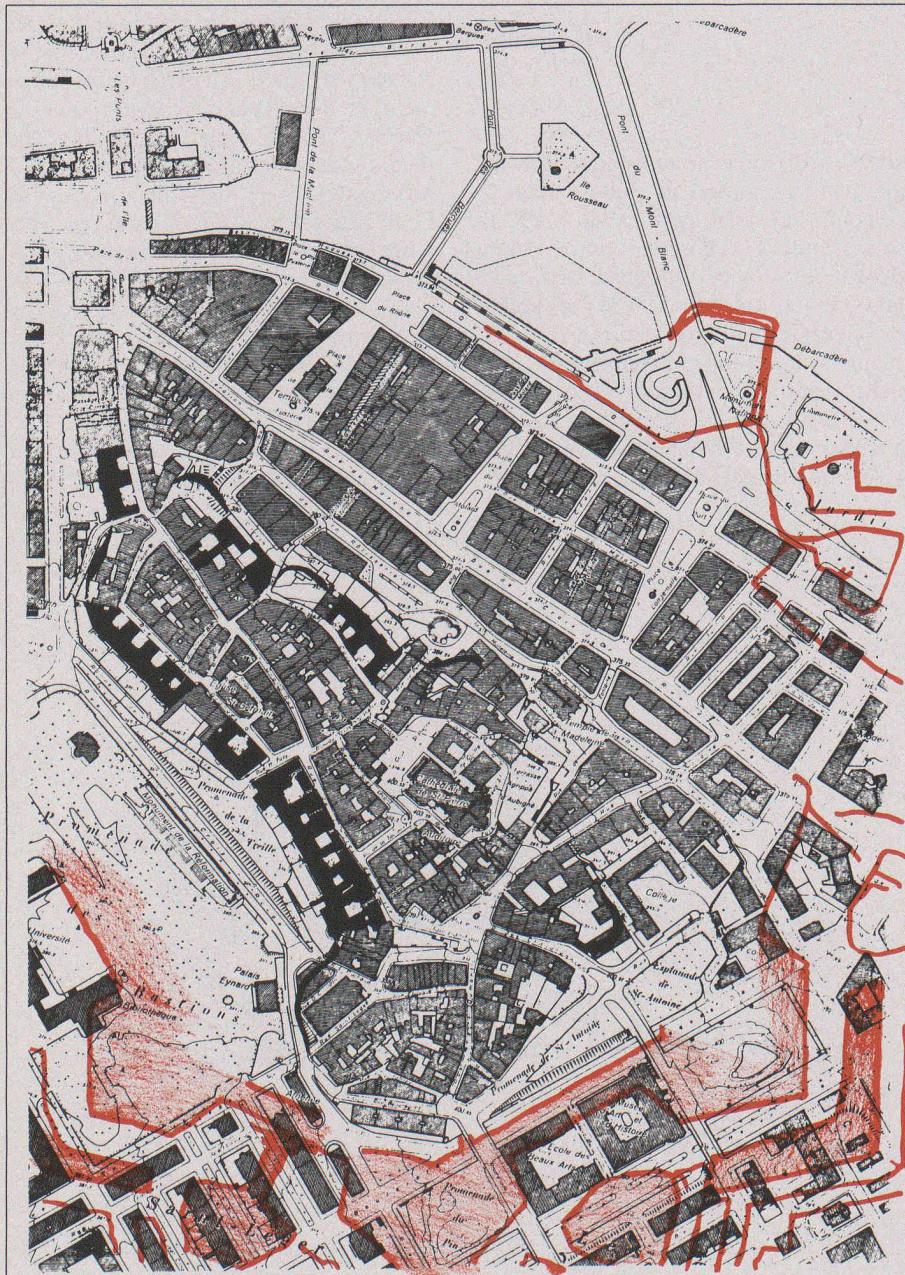


Fig. 2 — Prison de Saint-Antoine. Dessin présentant la silhouette de la partie orientale de la Vieille Ville, vue de l'emplacement de l'ancien Observatoire.



raines d'exploitation d'un grand hôtel, de la sécurité et d'autres contraintes de notre temps, il est quand même inadmissible que la rénovation se limite uniquement à la reconstruction des murs extérieurs (l'enveloppe), aux coulisses d'une scénographie douteuse qui épate les touristes de masse mais révolte les connaisseurs.

Que sont devenus l'esprit de l'ouvrage, son contenu propre, ses escaliers représentatifs, ses halls et ses salons de double hauteur?

Ils sont littéralement saccagés, disparus à jamais. Ne parlons même pas des fenêtres mansardées, du faîte abusivement (et inesthétiquement) rehaussé, de la scandaleuse suppression des verrières (la Ville est devenue orfèvre en la matière avec l'Ariana) qui donnaient auparavant une grâce et une luminosité particulière à l'édifice.

J'ai la nette impression que les « personnes compétentes », au lieu de consulter des experts « architectologues » (entre autres), ont sagement exécuté les ordres et les prescriptions des pompiers, des assureurs et des managers de service, hélas! On se prévaut contre d'éventuels incendies, des vols et des casses, mais le caractère historique de l'édifice (devenu vulgaire objet de rendement et de profit) a disparu à jamais. Les rebâtisseurs (et les promoteurs) ont sans aucun doute agi en bons fonctionnaires, oubliant leur responsabilité devant les générations à venir, auxquelles on léguera un bâtarde médiocre, qui fonctionne, mais qui n'est plus le vrai témoin d'une époque que le peuple a voulu garder.

Et la prison de Saint-Antoine?

La situation, telle qu'elle se présente actuellement, nous laisse pessimiste sur l'avenir réservé à Saint-Antoine par les autorités.

Le projet officiel, présenté et soutenu par le DTP, est naturellement vigoureusement combattu par les contradicteurs habituels: les associations de sauvegarde du patrimoine et par d'autres groupements intéressés, tous avec des motivations et des argumentations différentes. Ce qui est malheureux et inconcevable dans ce cas précis, c'est que certains adversaires du projet officiel sont les partisans de la conservation de l'actuelle construction, laquelle est déjà symboliquement (sans parler de la valeur architecturale) quelque chose que l'on doit de préférence effacer à jamais.

Fig. 3. — Plan de l'ensemble de la Ville médiévale, avec l'emplacement des anciennes fortifications (en rouge).

Les trois problèmes suivants n'ont pas encore de solution convenable et demandent à être étudiés en relevant à une large consultation:

- Saint-Antoine
- Place des Trois-Perdrix
- Rue Calvin.

Si on essaie de recréer l'image de la Ville «intra muros» d'il y a cent ans, que remarque-t-on au premier abord dans la silhouette de la Vieille Ville? Des prisons et des maisons évoquant un état punitif voire oppressif:

- la prison de l'Evêché (figure 1),
- la prison de Saint-Antoine (figure 2),
- le pénitencier de la Tour-Maîtresse.

Une densité carcérale incroyable!

Si nous nous arrêtons un instant sur l'approche des (sauve-)gardiens du patrimoine, il me paraît vraiment surprenant qu'on recherche et qu'on vante «les valeurs nobles» du maudit bâti punitif, autrefois symbole visible et souligné de l'oppression. Cet objet trapu et laid masqué et assombrit la vraie valeur — aujourd'hui cachée — de la partie orientale de la Cité. Le Collège Calvin existe et subsiste dans l'ombre (au propre et au figuré).

La Loi constitutionnelle sur la liberté individuelle et sur l'inviolabilité du domicile du 21 mars 1849, art. 20, a aboli la contrainte par corps et la loi originelle des maisons d'arrêt, surpeuplées en permanence et qui, par leur présence, ramaient les citoyens à l'ordre.

Citons les Mémoires de James Fazy (l'homme qui a politiquement supprimé cette image oppressive).

«Une longue série de lois politiques complémentaires de la Constitution fut en outre élaborée. Ce fut d'abord une loi sur la liberté individuelle, dans laquelle fut abolie la contrainte par corps pour dettes.

Genève eut dans cette circonstance la gloire d'avoir la première, sur le continent européen, fait justice de cette monstruosité, source de tous les genres de servitudes, et si peu compatible avec la civilisation actuelle.»

Que proposent les opposants au projet officiel? La conservation du «bâtiment historique», l'ex-prison, l'ex-maison des malades mentaux¹, d'un symbole de quelque chose qu'on doit plutôt effacer. En réaction à la conspiration que l'autorité fait autour de ses projets (en général, comme dans le cas précis), l'opinion publique agit logiquement par contestation, le citoyen se sentant trompé. Il finit par défendre n'importe quoi.

Et les autorités?

Le projet officiel se résume en gros par la démolition de la prison et la construction sur le même emplacement d'un bâtiment pastiche «surgonflé» par un programme discutable et basé sur une densité abusive (et illégale) de la parcelle, sans égards aux répercussions éventuelles sur l'intégrité et sur l'harmonie globale de la vieille cité.

A quel comportement des promoteurs privés (qui ne sont pas tous des enfants

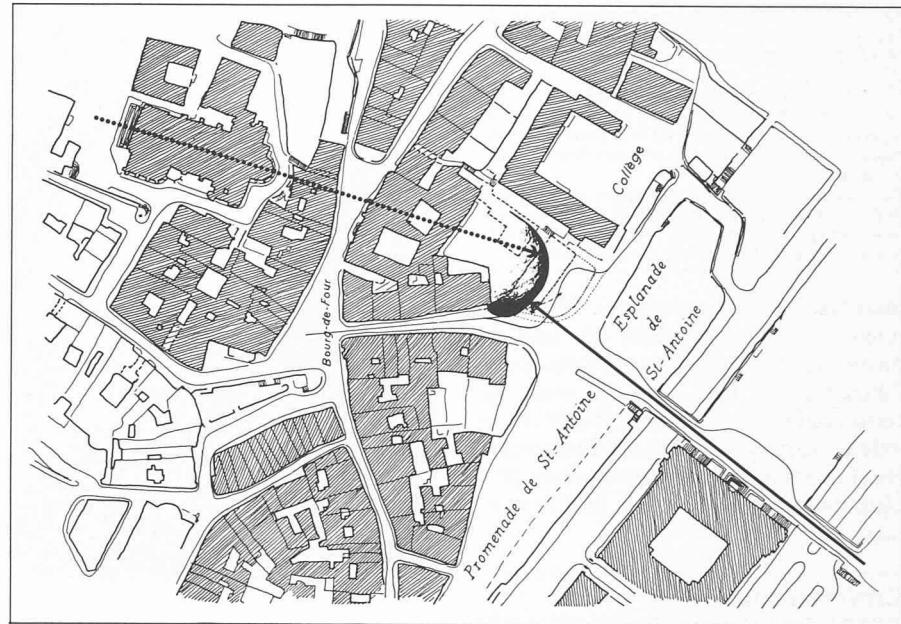


Fig. 4. — Plan détaillé de la zone concernée par le problème de Saint-Antoine.

- Ancienne prison,
 - collège Calvin,
 - voies d'accès,
- tels sont les éléments pouvant contribuer à une solution satisfaisante.

de cœur) peut-on s'attendre, si les autorités donnent constamment des exemples discutables, et surtout si elles interviennent autoritairement dans des problèmes névralgiques, sans une large et préalable consultation avec le citoyen et avec les courants qui se forment automatiquement devant de telles absences d'informations et d'explications démocratiques.

Le citoyen devient conscient de l'image de sa ville (fortement détériorée par des opérations effectuées ces vingt dernières années), il s'identifie à sa cité, et toute modification importante provoque sa réaction, éveille son intérêt.

Les manifestations suivantes sont symptomatiques:

- Présence du passé à la Biennale de Venise.
- Neues Bauen in alter Umgebung, exposition itinérante en pays alémaniques.
- Alt — Neu, séminaire à Bâle.
- Enfin, la prochaine exposition aux Halles de l'Ile à Genève: Construire aujourd'hui dans un tissu ancien est un témoignage dynamique et conséquent de ce réveil d'intérêt pour la présence vivante du passé pour une continuité harmonieuse.

Vers la véritable politique de l'architecture — par concertation

L'incohérence de la démarche de nos autorités dans le cas de Saint-Antoine est incontestable. Elle donne un mauvais exemple à tous ceux qui s'intéressent à la Vieille Ville et interviennent dans son périmètre avec un total irrespect des textes légaux.

Quand un architecte travaille à une rénovation dans le domaine privé et qu'il

couche au gabarit, à la silhouette d'une maison, son acte est rapidement attaqué et combattu, critiqué et couvert d'anathème. On a encore en mémoire la récente polémique parue dans la presse au sujet de la «mini-modification» d'une toiture pour l'ouverture de deux lucarnes, à la Grand-Rue.

Comment qualifier l'escalade dans la densité que les autorités sont en train de nous démontrer, par l'augmentation graduelle qu'elles proposent à Saint-Antoine. La «bâtisse historique» (actuelle prison), d'une superficie d'environ 2800 m² (560 m² sur cinq niveaux) est remplacée dans le programme officiel présenté au Grand Conseil en 1978 par une surface utile de 5000 m² (doublement du volume initial au niveau de l'espace construit).

L'appétit de l'Exécutif, en l'occurrence «la Justice», avec ses prévisions «des besoins» pour les prochaines vingt à vingt-cinq années, est illustré par sa dernière variante «architecturale», avec un programme de plus de 7000 m².

Où est donc la limite de remplissage dans une zone protégée? Faut-il carrément tuer le caractère de la Vieille Ville par une action délibérée visant à y installer de multiples bureaux (et des fonctionnaires y travaillant) qui demain déjà, à la fin du siècle, seront insuffisants? La dynamique de la Cité sera irrémédiablement compromise par cette planification qui vide la ville de ses habitants pour faire place aux...

Il est clair que la clause d'utilité publique laisse la porte ouverte à ce genre de dérogations, je dirai d'abus de pouvoir. L'Exécutif a d'ailleurs passé outre aux préavis négatifs de la Commission des sites.

Il est évident que la Justice s'exerce dans des locaux saturés, surpeuplés,

¹ Avant d'être une prison, Saint-Antoine relevait de l'Hospice général.

Fig. 5. — Série de cinq photographies, prises de l'axe de la voie d'accès principale — la rue Charles-Galland —, permettant une approche visuelle frontale.

Les vues successives présentent une étrangeté de l'espace interstitiel entre la dernière maison contiguë et la prison. Le mur mitoyen à nu et la position asymétrique de la «bâtisse historique» contribuent à créer un désordre spatial.

En créant une accentuation symétrique par rapport à l'axe de la rue Charles-Galland, on permettrait une meilleure appréhension de la voie principale conduisant au Bourg-de-Four, la rue des Chaudronniers.

mais les autorités genevoises de la première moitié de ce siècle ont tout de même montré plus de respect pour l'image de la Cité, plus de souci de conservation du caractère propre de la ville et de son évolution urbaine tempérée. Les édiles de jadis ont toujours procédé par la consultation et la concertation.

Critères d'intervention

La lecture spatiale de l'image de la ville et le projetage de nouveaux bâtis sont possibles d'abord par la recherche d'analogie. Trouver l'analogie plastique (volumétrique) avec l'ancien ne signifie nullement copier la forme ou la ponctuation du langage. La continuité architecturale dans l'élaboration minutieuse se trame par des éléments propres à chaque langage.

Le but de cette analyse n'est nullement d'avancer ma solution au problème de Saint-Antoine. La solution des trois points suivants concernant la ceinture de la Vieille Ville est encore ouverte:

- partie inférieure de la rue Calvin (Alhambra)²,
- place des Trois-Perdrix (liaison avec les rues basses),
- Saint-Antoine (contact avec les Tranchées).

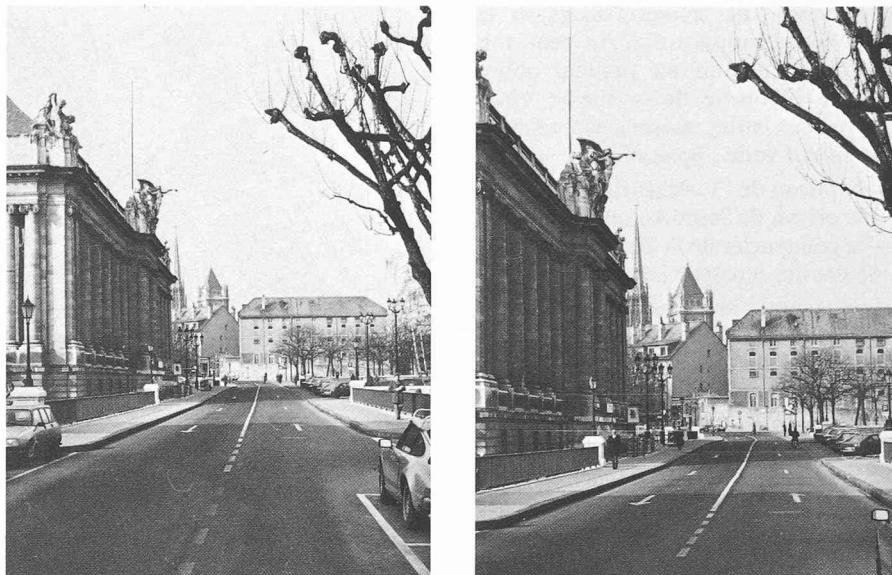
Une solution globale est à rechercher.

Dans le cadre de la section genevoise de la SIA, le problème de l'Alhambra a été soulevé. L'initiative des commerçants suit son cours et, bon gré mal gré, on sera obligé d'en reparler. Saint-Antoine est d'une actualité brûlante et je suis poussé à prendre la parole.

Pourquoi moi? Et quels sont mes intérêts?

Parce que j'ai pu, durant près de vingt ans de vie à Genève, longuement et patiemment observer et noter les phénomènes propres de l'espace qui nous préoccupent, j'essaierai donc de dégager, d'énumérer les paramètres qui me paraissent (subjectivement) fondamentaux pour une reconstruction harmonieuse de ce prestigieux ensemble.

Je m'abstiendrai donc d'énoncer aucun jugement sur les valeurs propres qui interviennent, qui s'imposent (selon moi) et que je citerai seulement, en désordre et sans donner des priorités:



- La Promenade et l'Esplanade de Saint-Antoine représentent la face est de la *ceinture médiévale de la Vieille Ville*, et, comme telles, les constructions qui les bordent doivent être traitées en *contiguïté*. Le concept spatial propre des faces sud (rues des Granges et de l'Hôtel-de-Ville) et nord (rue Calvin) nous engagent logiquement vers une telle solution (voir fig. 3).
- L'évasement ou le rétrécissement sont deux options possibles pour assurer la continuité de la rue des Chaudronniers. Le mitoyen qui précède l'actuelle prison est une exception dans la ceinture et il ne doit pas subssister. Si on observe la série de photos vues de l'artère principale de pénétration (l'Observatoire), l'espace interstitiel est manifestement étranger à la disposition générale du site. Quand je parle de resserrement, je me réfère à l'idée qu'au Moyen Age, la limite extérieure de la rue était terminée par une fente. La porte de Saint-Antoine, qui a donné une autre image terminale, a été supprimée à la fin du XIX^e siècle. La construction de l'école (en face de la prison) s'est effectuée sur le nouvel alignement qui a créé l'évasement.
- *La perception visuelle de la sortie de la Cité depuis la place du Bourg-de-Four.* Ici aussi, il est important d'examiner et de décider s'il faudra annoncer le passage aux Tranchées par une large ouverture, propre à la démarche du XIX^e siècle, ou, au contraire, retrouver la spontanéité des visions inattendues qui caractérisaient et qui marquaient les cheminements à travers les ruelles sinuées de l'ancienne Cité; les deux solutions sont possibles.

Les planificateurs de la ceinture «faziste» ont été particulièrement soucieux de l'intégration de ce nouveau quartier des Tranchées, sur l'emplacement des

fortifications qu'ils venaient de démolir, avec la ville existante «intra muros».

«...un des principaux vices du plan d'agrandissement de la Ville publié par le Conseil d'Etat, c'est, selon nous (Commission mandatée par le Conseil administratif en 1853), le manque de liaison entre les anciens et les nouveaux quartiers... Sans doute cet inconvénient ne peut être complètement évité, mais il serait considérablement amoindri si on se préoccupait davantage des besoins actuels en reliant par tous les points possibles les rues nouvelles avec les rues anciennes, et en multipliant les points de contact entre tous les quartiers...»

» La rue des Chaudronniers se prolonge en ligne droite sur le chemin de Malagnou; une autre rue presque parallèle à la première aboutit au chemin de Florissant.»

Et l'école? Le Collège Calvin était un prestigieux noyau culturel, symbolisant par ses murs l'authentique pensée de son fondateur. L'ensemble est carrément écrasé par la démesure et par la proximité d'une prison, par une bâtie hors d'alignement (fig. 6).



² Voir dans IAS 11/80 sous la plume de «Dédale» l'analyse et le commentaire: *Peut-on encore construire dans une cité ancienne?*



Si le passage Mathurin-Cordier, actuellement invisible et peu fréquenté, est ouvert, la ceinture sera plus visible.

Le dégagement, au sud, des locaux scolaires, la modification de la rampe *Théodore de Bèze* pour dégager davantage l'ensemble et la suppression du trafic motorisé par cette même voie, sont d'autres questions à débattre.

Pour conclure, j'emprunterai et je m'approprierai le message suivant (daté de 1853): «*Ces observations préliminaires étaient utiles pour bien expliquer sous l'empire de quelles idées la Commission s'est mise à l'œuvre; il serait oiseux sans doute d'ajouter qu'elles ne contiennent rien d'absolu, d'ailleurs une fois pour toutes, quoique étudié dans ses détails, le*

plan (ma réflexion) qui vous est soumis est encore susceptible de recevoir de nombreuses et d'heureuses modifications.»

Messieurs les magistrats et les élus (pour frapper à la bonne porte), n'allez pas chercher d'exemples plus loin, empruntez la méthode, couramment utilisée dans les grandes cités allemandes (larges et ouvertes), des concours, comme actuellement à Berne pour *Bärengraben-Klösterli*, ou récemment à Zurich pour la zone de la Limmat. La démocratie y gagnera et le citoyen retrouvera la satisfaction d'être intimement associé au développement urbain plus juste. Dans la matière, le concours d'idées est le procédé le plus approprié et le plus direct (tableau 1).

C'est l'offensive sur Saint-Antoine qui a suscité la présente réflexion, en tant que complément au dossier. Il faudra agir:

- contre le projet officiel,
- contre le maintien de l'actuelle prison,
- pour un concours d'idées sur le problème global de la Vieille Ville.

Je citerai, à propos de Saint-Antoine, comme mot de la fin, le dicton populaire serbe: *Mesurer deux fois - Tailler la troisième fois.*

Adresse de l'auteur:
Slobodan M. Vasiljević
5, rue Monnier
1206 Genève

Tableau 1: Chronologie des plans d'aménagement de la Vieille Ville

1910-1911	Proposition d'aménagement émanant d'un groupe privé.
1912 (5 mars)	Arrêté pour faire l'objet d'une étude d'ensemble.
1913-1914	(du 13 janvier) Arrêté: concours restreint entre <i>Alex Camoletti-Laverrière et Senger</i> .
1917 (12 juin)	Présentation du projet établi par les Services municipaux sur les bases indiquées par la Commission des travaux utilisant des éléments du concours cité.
1920 (23 juillet)	Adoption d'un plan partiel d'aménagement.
1928 (26 juillet/déc.)	Proposition du conseiller municipal <i>Billy</i> visant à sauvegarder le caractère de la Vieille Ville.
1929 (12 novembre)	Le Conseil administratif est chargé d'élaborer (avec consultation des groupements intéressés) un nouveau plan.
1931 (26 mai)	Adoption par le Conseil municipal du nouveau projet, suite à sa présentation au Grand Conseil dans la séance du 3 juillet 1931, projet abandonné et remplacé par un règlement de quartier le 4 juillet 1934.
1938 (18 septembre)	Présentation au Conseil municipal du projet élaboré par <i>Guyonnet</i> sur un mandat confié par le DTP.
1940 (27 avril)	La loi instaurant le principe du périmètre protégé de la Vieille Ville.
1973 (6 avril)	Extension du périmètre de la Vieille Ville au secteur sud et est des anciennes fortifications, englobant ainsi les quartiers des Tranchées et des Bastions.
1980	Les commerçants du Centre-Ville proposent l'aménagement de l'Alhambra. Le DTP dévoile son étude sur le même emplacement. La SIA intervient publiquement.
1981	Offensive sur Saint-Antoine.

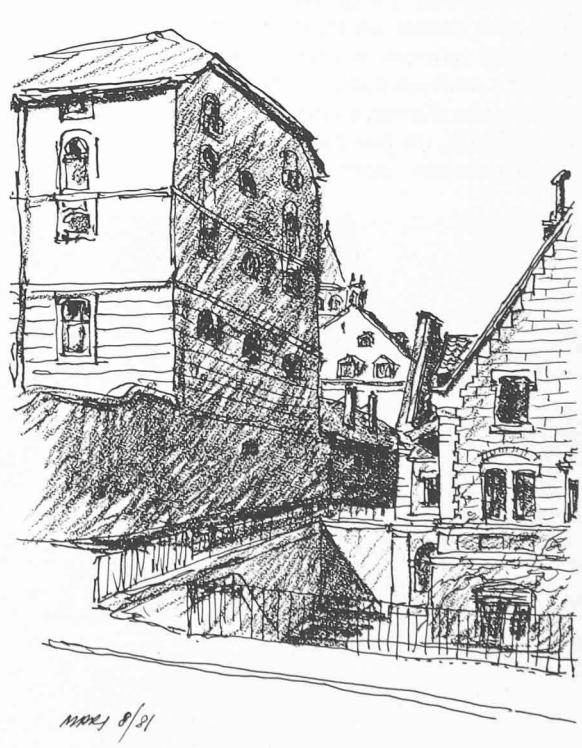


Fig. 6. — Vu de la promenade de Saint-Antoine, le collège Calvin écrasé par son «puissant» et menaçant voisin.